

*Aménagement*

Fille 3 G<sup>d</sup> Saconnex  
257

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

FOOT TEMPLERAS LVII

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin  
sur la commune du Grand-Saconnex

du 29 mai 1970

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil administratif de la  
commune du Grand-Saconnex du 16 avril 1970;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la désignation  
des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

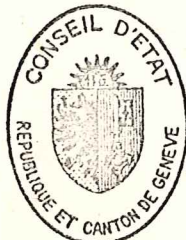
Chemin des Manons, au chemin vicinal, sans issue, partant de la  
Voie-du-Coin, conformément à l'appellation du lieu-dit "Les Manons".

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er  
juillet 1970.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Sautier	3 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*J. Hallaug*